

Questions orales

Des voix: Bravo!

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je ne veux pas m'engager au nom du ministre actuel des Affaires des anciens combattants, qui est le mieux placé pour se pencher sur cette question.

J'estime toutefois que le député de Winnipeg-Assiniboine devrait se rendre compte à quel point le gouvernement a amélioré le sort des anciens combattants, particulièrement à la veille du 11 novembre, jour qui nous permet de montrer à nos anciens combattants que nous les avons bien traités depuis 30 ou 35 ans.

Par ailleurs, le député de Winnipeg-Assiniboine nous demande de remplacer notre système par le système américain; je crois que les anciens combattants auraient beaucoup à y perdre si nous suivions son conseil . . .

M. Clark: Comment le savez-vous?

M. Lamontagne: Le système américain est fondamentalement différent et il est régi par d'autres critères d'admissibilité. Toutefois, je tiens à faire remarquer que notre gouvernement a d'excellentes réalisations à son actif. Par exemple, au cours de la dernière session, nous avons adopté des mesures visant à aider les veuves d'anciens combattants, mesures que nous essaieront encore d'améliorer au cours de la présente session et de la prochaine.

LES INDEMNITÉS DES PRISONNIERS DE GUERRE DE DIEPPE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je regrette que le ministre des Affaires des anciens combattants ne soit pas là, particulièrement à ce temps-ci de l'année, pour répondre lui-même au nom de son ministère. Je m'adresse donc au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. Des rapports et des études indiquent que les prisonniers de guerre de Dieppe ont plus tendance que tous les autres prisonniers de guerre, sauf peut-être ceux de Hong Kong, à souffrir d'invalidité ouvrant droit à pension, ainsi qu'à vieillir et à mourir prématurément.

Le ministre actuel a dit combien le programme d'avantages destinés aux anciens combattants est juste et équitable. Est-il juste de verser aux anciens combattants qui ont été prisonniers de guerre pendant au moins deux ans et demi une indemnité égale à celle versée à ceux qui n'ont été prisonniers de guerre que pendant trois mois, ou une indemnité deux fois plus élevée?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Si le ministre des Affaires des anciens combattants n'est pas à la Chambre, madame le Président, c'est qu'il s'est rendu à Vimy, en France, à la demande du gouvernement du Canada, pour que le Canada y soit dignement représenté.

Des voix: Bravo!

M. Lamontagne: Je prends note de la question du député et m'engage à la communiquer au ministre.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude au député de St. Catharines qui a accepté de m'accompagner et de représenter nos anciens combattants lors d'un pèlerinage récent dans un pays de l'Est. A mon avis, le député sait pertinemment que le gouvernement du Canada a fait énormément pour nos anciens combattants.

LES RETARDS DANS L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PENSION

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. C'est très simple: A quoi sert de parler d'un grand programme amélioré à l'intention des anciens combattants si on ne fait pas droit à leurs demandes de pension et que l'étude de celles-ci est grandement retardée comme c'est le cas actuellement? Le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants est en mesure de répondre à cette question-là.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je voudrais bien répondre à la question du député, mais il serait bien préférable d'attendre le retour du ministre des Affaires des anciens combattants, qui saura expliquer au député les mesures déjà prises à cet égard et celles qu'on peut encore prendre. Cela vaudrait beaucoup mieux, à mon avis, étant donné que le ministre est maintenant responsable de cette question.

* * *

● (1420)

LE LOGEMENT

LA BAISSÉ DU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la SCHL qu'il serait préférable de surnommer le ministre de la catastrophe domiciliaire. Récemment, le ministre s'est vanté de la hausse des mises en chantier depuis son entrée en fonction. Nous venons d'apprendre de l'industrie de l'habitation que les mises en chantier ont atteint leur plus bas taux mensuel depuis 1960. Les chiffres d'octobre révèlent que les mises en chantier ont fléchi de 52 p. 100 par rapport à l'an dernier. Le ministre dira-t-il maintenant la vérité? Avouera-t-il que l'industrie de la construction domiciliaire est plongée dans un profond marasme et que les travailleurs de cette industrie sont affligés d'un taux de chômage fort élevé? Que se propose-t-il de faire pour favoriser la construction de 220,000 logements, ce qui est le nombre minimum requis pour répondre aux besoins des Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis persuadé que l'honorable représentante sera heureuse d'apprendre qu'en dépit de la baisse de mises en chantier observée en octobre, celles-ci ont effectivement augmenté en 1981 par rapport à 1980, de sorte que les mises en chantier prévues cette année atteindront probablement 180,000, ce qui est bien supérieur à l'an dernier.